CHARTE INFORMATIQUE & INTERNET

Tout élève étant amené à utiliser les ordinateurs mis à disposition au sein du collège, il doit également, de même que sa famille, connaître les règles qui président à l'utilisation de ces matériels et s'engager à les respecter.

	DROITS	OBLIGATIONS
UTILISATIONS RESSOURCES	☞ Chaque élève dispose d'un compte individuel avec nom d'utilisateur pour se connecter. ☞ Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches à but scolaire ☞ Les informations de chaque élève sont protégées.	☞ Les élèves s'engagent à ne pas divulguer leur mot de passe à d'autres ou utiliser un autre code utilisateur. ☞ Les élèves s'engagent à n'utiliser les ressources informatiques qu'à des fins scolaires, à n'utiliser des supports de sauvegarde (clé USB) et procéder à des téléchargements qu'avec autorisation. ☞ Les élèves s'engagent à prendre soin du matériel, à ne pas toucher aux branchements. ☞ Les élèves s'engagent à respecter les règles de sécurité telles qu'elles sont précisées par le professeur. ☞ Les élèves s'engagent à informer le professeur de toute anomalie constatée.
RESPECT DE LA LOI	☞ Chaque élève peut demander à ce que sa vie privée soit respectée et respectera donc celle d'autrui. Des outils permettent le contrôle en direct ou en différé, de l'utilisation des logiciels et des sites visités par chaque élève ! ☞ La correspondance privée de chaque élève est confidentielle. ☞ Il sera demandé à l'élève son autorisation pour pouvoir reproduire ou publier ses productions. ☞ La publication à des fins pédagogiques de devoirs ou de productions communes à un groupe d'élèves reste sous la responsabilité du professeur.	☞ Les élèves s'engagent, lors d'échanges de courriels ou de publications dans un cadre scolaire sur le web à : • Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'autres utilisateurs par des messages, textes ou images provocants. • Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires, ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image d'autrui. • Ne pas publier de photos sans l'autorisation des personnes représentées. • Ne pas diffuser d'information faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie, de la xénophobie, ou incitant à la consommation de substances interdites. • Ne pas consulter des sites présentant les caractéristiques énoncées au paragraphe précédent. • Prévenir un adulte si par hasard, ils accèdent à de tels sites. ☞ Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi et en n'utilisant pas de copies illégales.

Tout élève ne respectant pas les règles établies dans ce document se verra sanctionné.
Les élèves contrevenant pourront se voir limités dans l'utilisation des moyens mis à disposition ou privés de leur compte individuel.
Les sanctions pourront être équivalentes à celles appliquées lors du non respect du règlement intérieur du collège et leur durée définie par la direction du collège suivant la gravité des actes reprochés.
Les infractions graves pourront également être suivies de sanctions pénales.

Pris connaissance le :
Signature de l'élève

Pris connaissance le :
Signature